



STADE BORDELAIS  
SKI - SNOW

---

# Conditions générales Stages adultes

Validation du 11/12/2019 par le Bureau de Section Stade Bordelais Ski-Snow

---

## 1. Inscription

- Les conditions d'accès et de déroulement des stages sont indiquées sur le site internet de la section (<http://www.bordeaux-skisnow.com>)
- Un dossier est constitué des pièces suivantes dûment remplies et signées
  - Acceptation des conditions générales
  - **Certificat médical de non contre-indication pratique du ski ou du snowboard ou questionnaire de santé avec réponse négative à toutes les questions**
  - Bulletin d'inscription de stage
- L'inscription en ligne sur le site <http://www.bordeaux-skisnow.com> valide les documents
  - Bulletin d'inscription de stage
  - Acceptation des conditions générales
- La réservation et la contractualisation du séjour ne sont effectives qu'après réception du dossier complet et versements conformément aux fiches descriptives de stage.
- Le dossier complet et le solde de paiement doit nous parvenir conformément aux conditions décrites dans la fiche descriptive du Stage.
- Les paiements en chèques vacances et coupon sport sont acceptés.

## 2. Défection

- Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée, la date de réception de cet écrit servant de référence à l'application du barème suivant :
  - Annulation plus de 45 jours avant le début du séjour : il sera retenu 10% du prix du séjour
  - Annulation entre le 44ème jour et le 30ème jour inclus avant la date du séjour : il sera retenu 30% du prix du séjour.
  - Annulation entre le 29ème jour et le 15ème jour inclus avant la date du séjour : il sera retenu 50% du prix du séjour.
  - Annulation entre le 14ème jour et le 7ème jour inclus avant la date du séjour : il sera retenu 75% du prix du séjour.
  - Annulation entre le 6ème jour avant la date du séjour et le jour du départ : il sera retenu 100% du prix du séjour. **II NE SERA PROCÉDE A AUCUN REMBOURSEMENT**
- Il est fortement conseillé aux adhérents de souscrire une assurance annulation auprès d'un organisme spécialisé car elle n'est pas comprise dans le forfait, ni proposée en option

La garantie assurance interruption de séjour et rapatriement quant à elle est comprise dans la prestation.

- **En cas d'absence justifiée par certificat médical, l'organisme se réserve le droit de percevoir en plus des frais de dossier de 15 euros, les frais de transport engagés hormis si nous trouvons un nouveau stagiaire ou si une nouvelle personne est proposée par le stagiaire lui-même.**
- Annulation du fait de l'association : 100% du voyage vous seront remboursés hormis les frais de dossier de 15 euros



**STADE BORDELAIS  
SKI - SNOW**

### 3. Adhesion Licence Carte Neige

- Le club « Stade Bordelais section ski-snow », affilié et répertorié à la Fédération Française de Ski (FFS) sous le N° 12.060, obéit aux règles et exigences de fonctionnement édictées par celle-ci. Une de ces conditions concerne l'obligation de la licence carte neige pour tous les stagiaires (durée de validité pour une saison) afin de pouvoir bénéficier de l'encadrement et de l'enseignement dispensé par les moniteurs fédéraux du club et de l'assurance liée à la licence
- Les stagiaires ont le choix de l'option de protection de la Licence Carte Neige décrite sur le site de la Fédération Française de Ski <http://ffs.fr>
- **Les 3 options d'assurance de la Licence Carte Neige (Source FFS)**

#### *Option RC (Responsabilité Civile uniquement sans assurance)*

Tout titulaire d'une Licence Carte Neige est d'emblée assuré en Responsabilité Civile et Défense Recours dans le cadre des activités garanties.

#### *Option Primo*

- Assurance Responsabilité Civile/Défense et Recours,
- Frais de secours, de recherche en montagne et de premiers transports médicalisés
- Frais de Transport sanitaire.

#### *Option Médium*

- Assurance Responsabilité Civile - Défense / Recours,
  - Frais de secours, de recherche en montagne et de premiers transports médicalisés,
  - Frais de transport sanitaire,
  - Remboursement cours de ski souscrits en lien direct avec une ESF (limité à 8 jours),
  - Perte et vol du forfait saison,
  - Prise en charge, en cas de bris de skis, de la location d'un matériel équivalent, pour une durée de 10 jours maximum,
  - Frais médicaux,
  - Individuelle accident (capital en cas de décès ou capital en cas d'invalidité permanente) (\*),
  - Indemnités Coma,
  - Assistance – Rapatriement
- **Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des différentes options sur le site de la Fédération Française de Ski <http://ffs.fr> et avoir validé son choix en connaissance de cause sur le bulletin d'inscription.**

### 4. Frais médicaux et interventions

- En cas de maladie : tous les frais de soins (visite médecin, pharmacie...) sont à la charge du stagiaire
- En cas d'accident : tous les frais d'intervention sont à la charge du stagiaire au travers de sa carte neige FFS
- Le club Stade Bordelais section ski-snow n'interviendra pas financièrement en règlement de soins médicaux ou d'intervention en cas d'accident.
- Dans un cas d'urgence ou d'une situation exceptionnelle ou le club Stade Bordelais section ski-snow engagerait des frais, le stagiaire s'engage à rembourser au club l'intégralité des frais avancés.



**STADE BORDELAIS  
SKI - SNOW**

## 5. Frais de retour anticipé

---

- Le prix du séjour étant forfaitaire, **aucune réduction ni remboursement ne pourra être accordé pour un séjour incomplet** ou une prestation qui n'aurait pu être utilisé.
- Un remboursement partiel pourrait être accepté en cas d'accident survenu lors du stage : ce remboursement exclus les frais fixes engagés (Transport, encadrement...)

**Le fait de s'inscrire à l'un des stages proposés par le club Stade Bordelais section ski-snow implique l'adhésion complète des stagiaires à nos conditions générales**